



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 062498 26 00035 U6201

Adresse du projet : 10 boulevard Emile Basly 62300 LENS

Déposé en mairie le : 24/06/2026

Reçu au service le : 03/07/2026

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

CONSTELIA représenté(e) par Monsieur
CHENITI Sofiane

18 rue de Paris
59200 TOURCOING

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Le projet porte sur la façade commerciale qui occupe une partie du rez-de-chaussée d'un immeuble ancien avec étages en briques et modénatures en béton, faisant partie d'une séquence urbaine de qualité.

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Le projet d'enseigne proposant des teintes noires et dorées très prégnantes, étant de nature à porter atteinte au caractère de ce bâtiment et à l'intérêt de la zone tampon, l'architecte des Bâtiments de France n'est pas favorable à ce projet.

Un nouveau projet d'enseigne tenant compte des prescriptions suivantes, pourrait être étudié:

- L'enseigne parallèle doit être fixée sur la façade sans ajout de plaque support et se limitera à la largeur de la vitrine. Elle doit être réalisée -soit en lettres peintes directement sur le support existant, -soit en lettres découpées sur taquets éventuellement à l'aide d'une fine lisse métallique de la même teinte que le fond de façade. Ces lettres doivent être disposées sur une seule ligne.

- L'enseigne doit contenir seulement le nom du commerce et éventuellement le métier/la profession. Toute autre mention est proscrite (dont la mentions '5 euros')

- Les lettres doivent être simples et fines, les caractères gras et ombrés étant proscrits. Leur finition ne doit pas être brillante, ni aspect miroir, mais plutôt mate ou satinées. Sur un fond de façade gris clair, les lettres devront être de teinte foncée colorée (brun, bordeaux foncé, gris-bleu, gris-vert,...), exceptant le noir, le gris anthracites, les couleurs primaires ou vives qui sont en contradiction avec les teintes chaudes et douces du bâti ancien.

Fait à Arras

☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.

Gare situé à 62498|Lens.